

**Commentaire du CCCI relatif à la déclaration  
*Inscrire la coopération pour le développement  
dans une optique de prévention du terrorisme :*  
*Principaux points d'ancrage pour l'action*<sup>1</sup>  
Déclaration du Comité d'aide au développement de l'OCDE (avril 2003)**

## **Introduction**

Au début d'octobre 2003, le Comité d'aide au développement (CAD) a déclassifié sa déclaration de principes sur le rôle de la coopération pour le développement dans la lutte contre le terrorisme. La déclaration a pour but de réévaluer ou « reclassifier » les priorités (et les dépenses) de la coopération pour le développement compte tenu de l'approche « à l'échelle de l'administration » adoptée pour la lutte contre le terrorisme.

La déclaration a été approuvée à la réunion ministérielle à haut niveau du CAD qui s'est tenue en avril 2003. Elle a pour objet de compléter les lignes directrices énoncées dans le document *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action?* (2001), qui sert de point de référence aux acteurs de la coopération pour le développement œuvrant dans ce domaine.

Voici ce que dit le président du CAD dans l'Avant-propos de la déclaration :

« Si le terrorisme international a des causes complexes, les motivations de ses acteurs et le choix de ses théâtres d'opération [ne sont] cependant pas sans lien avec les problèmes de développement...

« Le présent document de référence du CAD s'appuie sur les enseignements tirés des mesures adoptées par les donateurs pour contrer le terrorisme international. Il se veut guider les initiatives prises par la communauté internationale et les gouvernements face au lien entre terrorisme et développement et donner une idée de la manière dont les programmes des donateurs pourraient être conçus ou adaptés afin d'en tenir compte. »

---

<sup>1</sup> On peut consulter le document *Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme : Principaux points d'ancrage pour l'action* sur le site Web du CAD de l'OCDE : <http://www.oecd.org/dataoecd/17/9/16175824.pdf>. Le présent commentaire s'inspire d'observations exprimées par des collègues du CCCI et par Audrey Gaughran, qui coordonne le projet Global Security and Development de l'organisation britannique BOND (<http://www.bond.org.uk/advocacy/globalsecurity.htm>). L'auteur seul est responsable de l'analyse qui en résulte.

## Aperçu

Lier les actes de terrorisme et leur prévention aux objectifs de la coopération en matière de développement dans les pays en développement, c'est porter un jugement particulièrement inquiétant. Avant le 11 septembre 2001, le terrorisme n'était certes pas chose inconnue dans les pays du Sud, qui, à quelques exceptions près, l'avaient mis à sa place, l'estimant accessoire par rapport aux autres problèmes et défis du développement, notamment lorsqu'ils sont associés à un contexte de conflit violent. Tactique spécifique et explicite perpétrée à des fins politiques par des individus ou des organisations (y compris l'État), le terrorisme existe depuis des centaines d'années et n'occupe qu'une place infime dans le concert des conflits violents.

Malgré plusieurs protocoles et conventions sur le terrorisme et le travail en cours à l'Assemblée générale, la communauté internationale n'a jusqu'à présent pu s'entendre sur une définition du terrorisme ou sur les distinctions à faire entre ses différentes formes (principalement en raison du conflit israélo-palestinien). Les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays ont conçu des définitions ad hoc très larges du terrorisme dans les lois nationales adoptées relativement à la « guerre contre le terrorisme ».

À la suite des événements du 11 septembre, le terrorisme est devenu la préoccupation majeure des gouvernements du Nord dans les politiques de sécurité intérieure et internationale, en particulier dans la politique étrangère des États-Unis. Cette priorité semble fondée non pas sur une analyse géopolitique de la menace relative du terrorisme pour les citoyens, mais sur un ensemble de « jugements moraux » idéologiques et apocalyptiques, issus en grande partie de la vision imposée par une faction puissante de l'administration américaine actuelle très pressée d'affermir la suprématie des États-Unis dans le monde. Le terrorisme est devenu le « mal » dans la lutte du bien et du mal et est hissé au rang d'une menace universelle, ce qui n'est pas sans rappeler la menace nucléaire qui a orienté la politique mondiale pendant les quarante ans de la guerre froide.

Le terrorisme, dont les actes fortuits de violence et de mort perpétrés contre des civils ont pour but d'instiguer la peur et l'insécurité au sein de la société visée, est sans conteste une activité criminelle et illégale, tout à fait répréhensible moralement et sans aucune justification politique. Le terrorisme peut avoir de très graves conséquences pour les sociétés touchées, notamment pour les activités légitimes de gens qui cherchent à concrétiser leurs droits dans leur société. Cela dit, en dépit des événements du 11 septembre, le terrorisme n'est pas une tactique généralisée; il n'est pas le fait d'une multitude de groupes et d'individus désireux de recourir à la violence qu'advienne le changement. En fait, depuis la dernière décennie, les peuples et de sociétés sont bien plus nombreux à endurer des conflits violents internes de nature chronique, qui leur infligent de lourdes pertes humaines et matérielles.

En 2001, le CAD a publié à l'intention des donateurs un ensemble de lignes directrices sous le titre *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action?* Cet ouvrage sérieux s'appuyait sur l'immense expérience qu'avaient accumulée des gouvernements, des organisations multilatérales, des donateurs et des groupes de la société civile dans le domaine de la prévention

des conflits et de la consolidation de la paix. Fait intéressant, le document de 155 pages mentionne le mot « terrorisme » une seule fois! Fait tout aussi révélateur, une telle référence place le terrorisme parmi d'autres activités essentiellement criminelles – le trafic de la drogue, le crime organisé et le commerce illicite des armes – pour lesquelles la lutte doit faire l'objet d'une coopération internationale (et pas nécessairement de l'aide publique au développement). C'est ainsi qu'il faudrait caractériser la majorité des actes de terrorisme.

La nouvelle politique du CAD sur le terrorisme débute par la présomption absolue selon laquelle la coopération internationale doit combattre le terrorisme. Et cette présomption n'est jamais remise en question. Il est à craindre que la déclaration, qui, en grande partie, a été préparée en séance privée avec peu, sinon pas de consultation des intervenants non gouvernementaux qui œuvrent dans le domaine du développement, compromette les approches efficaces préconisées dans le document *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?* Ainsi, les priorités des donateurs se trouveront subordonnées à l'objectif dictés par le Nord d'affecter d'importantes ressources à la « guerre au le terrorisme » et à étendre ce plan à d'autres formes de conflits. La déclaration pourrait nuire aux donateurs et à leurs stratégies légitimes visant à prévenir des conflits violents de plus en plus prolongés, particulièrement en Afrique, et détourner aussi la coopération pour le développement de sa mission première qui est l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement.

## **Comprendre la déclaration du CAD, le raisonnement qui l'a guidée et ses répercussions**

### **❖ Le terrorisme : l'ennemi invisible parmi nous**

La déclaration du CAD n'offre aucune définition du terrorisme. Par contre, elle brandit le spectre d'un ennemi invisible omniprésent parmi nous. Elle suggère, en référence à un article publié par le ministère des Affaires étrangères d'Indonésie, que :

« La haine née de l'exclusion, l'ignorance et les préjugés, l'injustice et la marginalisation, le sentiment d'impuissance et le désespoir sont autant de facteurs qui poussent au terrorisme. Les chefs terroristes les exploitent pour mobiliser un soutien à l'appui de leurs organisations et de leurs actes et l'alimenter. Certains terroristes et « éléments dormants » vivent et travaillent dans des pays de l'OCDE, dont ils profitent de l'efficacité des infrastructures et de l'ouverture politique. Les terroristes présentent une grande capacité d'adaptation. Ils utilisent leur milieu – à l'échelon local, national, régional et international – à leur avantage. » (page 11)

L'Avant-propos et la page 10 du document font référence au « terrorisme international », ce qui suggère que le document du CAD traite uniquement de cette forme de terrorisme qui cible les intérêts des pays développés.

❖ **Assujettir l'aide à la sécurité :  
ou comment l'objectif d'élimination de la pauvreté est compromis**

La déclaration du CAD annonce une nouvelle tendance parmi les pays donateurs à exploiter l'aide à des fins de sécurité, les instances militaires, politiques et humanitaires adoptant actuellement, au nom de la « guerre contre le terrorisme » et parfois aussi au nom de la prévention des conflits, une approche « à l'échelle de l'administration » dans leur assistance aux pays en proie à des crises prolongées. L'optique dans laquelle les donateurs évaluent d'habitude les différentes solutions possibles à ces crises fait aujourd'hui place aux intérêts de sécurité et au terrorisme du Nord.

Partout dans le monde, de nombreux groupes de la société civile demandent que le but de l'aide soit sans équivoque l'élimination de la pauvreté dans le monde<sup>2</sup>. Les ressources limitées consacrées à cette fin ne cessent de diminuer et, dans beaucoup de pays donateurs, les objectifs de politique étrangère continuent d'orienter les programmes d'aide. Ces dernières années, les donateurs se sont particulièrement attachés à améliorer l'efficacité de l'aide dans la lutte contre la pauvreté. Ils s'engagent aussi à réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement, pour lesquels l'ONU indique qu'une aide **supplémentaire** annuelle de 50 milliards de dollars US est nécessaire. Même les donateurs qui ont promis d'augmenter leur aide sont loin d'atteindre le fait d'inclure cette cible. Si l'on inclut aux fins de l'aide une multitude d'objectifs qui ne sont qu'indirectement (sinon en rien) reliés à ce but premier, accroît encore la difficulté à agir efficacement sur la pauvreté. Les augmentations de l'aide ne devraient pas servir à justifier des affectations à d'autres priorités.

En fait, jusqu'à présent, les mesures les plus productives dans la lutte contre les « nouvelles » formes de terrorisme sont des services de police efficaces et des mesures de protection renforcées, notamment aux frontières, en somme des activités légitimes qui ont peu d'effet direct sur l'élimination de la pauvreté. Dans beaucoup de pays qui ont adopté des lois de sécurité musclées, les défenseurs des libertés civiles rappellent que l'État a déjà suffisamment de pouvoir en matière de police pour combattre efficacement le terrorisme par l'entremise des conventions internationales et des instruments internationaux **existants**.

À cet égard, une coalition canadienne<sup>3</sup> suggère que « la réaction du Canada face au terrorisme doit être **proportionnelle** (en prenant en compte l'étendue des risques apparents dans toute situation donnée) et **bien ciblée sur la lutte contre le terrorisme** ». Il semble que les objectifs de la loi antiterrorisme et les initiatives qui en découlent traduisent principalement à la volonté apaiser les États-Unis qui exigent l'harmonisation des restrictions en matière de sécurité, d'immigration, de traitement des réfugiés et des frontières pour leur permettre d'exploiter leur appareil de sécurité à l'échelle du monde. De plus en plus de signes indiquent que des États de

---

<sup>2</sup> Voir, par exemple, les différents rapports *The Reality of Aid*, au site [www.realityofaid.org](http://www.realityofaid.org).

<sup>3</sup> Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles, « Dans l'ombre de la loi », rapport préparé en réaction au 1<sup>er</sup> rapport annuel de Justice Canada sur l'application de la *Loi antiterrorisme* (C-36), avril 2002. Le CCCI est un membre fondateur de la Coalition.

l'Asie du Sud-Est ont adopté des lois similaires dans le même but, dans certains cas<sup>4</sup>, avec une aide financière importante du programme d'assistance de l'Australie. Il apparaît que les ministres du CAD pourraient aussi s'être pliés aux objectifs américains.

### ❖ **Amalgame entre terrorisme et diverses formes de conflits violents**

Si, dans la déclaration, les ministres du CAD ne prétendent pas que le rôle de la coopération pour le développement est de s'attaquer à **toutes** les causes profondes du terrorisme, ils disent cependant que « la coopération pour le développement a *réellement* un rôle à jouer pour priver le terrorisme de soutien populaire et pour remédier aux situations dont tout chef terroriste fera ses délices et qu'il tentera d'exploiter » (page 11). Par de tels propos, la déclaration du CAD fait l'amalgame entre les causes profondes perçues du terrorisme et les causes des conflits en général<sup>5</sup>. Ensuite, s'inspirant des stratégies des donateurs en matière de lutte contre la pauvreté et de prévention des conflits dans les « États en faillite » (voir la déclaration du CAD quant au rôle de la coopération pour le développement dans le document *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action?*), la déclaration indique que ces stratégies peuvent aussi servir à la prévention du terrorisme dans le cadre d'une coopération pour le développement.

### ❖ **Le terrorisme : où s'établit le lien avec la pauvreté et les « États en faillite » ?**

L'analyse que fait le CAD des liens entre la pauvreté et le terrorisme est très inquiétante. Les auteurs de la déclaration s'appuient sur le travail de Karen von Hippel, de l'Université de Londres (Royaume-Uni) et sur son article intitulé « The Roots of Terrorism: Probing the Myths<sup>6</sup> ». Si von Hippel finit par établir le bien-fondé du rôle de la coopération pour le développement dans la lutte contre les causes profondes du « nouveau terrorisme », elle offre cependant plusieurs observations qui ébranlent considérablement les liens entre la pauvreté, les « États en faillite » et le terrorisme. Dans ses conclusions, elle déclare :

« Le bon sens affirmerait qu'il y a une corrélation directe entre la pauvreté et le terrorisme; pourtant les preuves recueillies jusqu'à présent n'étagent pas cette affirmation et, en fait, soutiennent le contraire. » (von Hippel, page 26) [*Trad.*]

---

<sup>4</sup> Voir, par exemple, Chirawatana Charoonpatarapong, « War against Liberties », Focus on the Global South; [www.suaram.org/apsn](http://www.suaram.org/apsn). « Les États de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) créent, selon les militants, plus de terrorisme par la violence et la répression », déclaration de l'ONG Forum-Asia au sommet de l'ANASE à Bali, 6 octobre 2003. Voir aussi ACFOA (Australian Council for Overseas Aid), « Aid Budget 2003-04 Overview and Analysis », mai 2003; [www.acfoa.asn.au](http://www.acfoa.asn.au).

<sup>5</sup> L'amalgame entre prévention du terrorisme et prévention des conflits n'est pas sans rappeler la stratégie récente de certains gouvernements du Sud (p. ex. : les Philippines) qui ont assimilé les conflits violents au terrorisme dans le but de faciliter la pleine application des lois antiterroristes et l'intervention de l'aide militaire américaine dans les conflits régionaux.

<sup>6</sup> Karen van Hippel, « The Roots of Terrorism : Probing the Myths », *The Political Quarterly*, numéro spécial, septembre 2002.

« À vrai dire, il n'est pas certain que les États effondrés, ou les régions de pays qui ne sont plus contrôlées par le gouvernement, soient utilisés comme des havres où les terroristes vivent, se multiplient et s'entraînent. Quand Osama bin Laden s'est réfugié au Soudan, il s'est installé non pas dans les régions du sud réputées "anarchiques", mais au nord, à Khartoum, où le gouvernement tient fermement les commandes. De même, quand il a, en 1996, établi sa base en Afghanistan, ce pays n'était plus un État effondré; il était aux mains des Talibans, qui ont fini par gouverner tout le territoire. » (von Hippel, p. 31) [Trad.]

Une autre source mentionnée par les auteurs de la déclaration du CAD – le document « Seeking the Roots of Terrorism », de Krueger et Malecková – conclut en fait que « tout lien entre la pauvreté, l'éducation et le terrorisme est, au plus, indirect, compliqué et probablement très faible<sup>7</sup> ».

❖ **Mesures antiterroristes : ou comment restreindre les droits des peuples et compromettre la prévention des conflits**

Il n'y a aucune affinité apparente entre les stratégies appropriées des donateurs visant à promouvoir la paix, à prévenir les conflits et à encourager la cohésion sociale et politique et les stratégies et pratiques de prévention et de lutte contre le terrorisme. Les premières préconisent l'instauration d'un État et d'institutions civiles viables et généralement attentifs et ouverts, la promotion d'une cohésion sociale fondée sur la justice, et la lutte contre les causes profondes des conditions socio-économiques qui sous-tendent la pauvreté endémique et l'exclusion. Par contre, les mesures actuellement prises par les gouvernements (du Nord et du Sud) en vue de prévenir et de contrer le terrorisme restreignent les droits de l'individu, à renforcer la répression des communautés en conflit avec leur gouvernement (par des moyens pacifiques ou autres), renforcent l'appareil militaire et policier, ainsi que les agences en vue d'activités secrètes au sein du gouvernement, et à instaurer un climat de peur au sein de la population. Ces mesures antiterroristes proactives suscitent la guère et ne favorisent un climat de paix et un environnement où le travail de développement se fait dans l'intérêt des groupes vivant dans la pauvreté.

La déclaration du CAD demande, à juste titre, une plus grande cohérence des politiques des gouvernements donateurs, compte tenu que « les gouvernements des pays de l'OCDE ignorent parfois les graves abus [en matière de droits de l'homme] de certains pays car ils ont besoin d'obtenir la coopération de leurs gouvernements » (page 21). La communauté internationale a l'obligation – une obligation qui est ancrée dans le droit international protégeant les droits de la personne – de surveiller **toute** dérogation aux normes internationales en matière de droits de la personne, et pas seulement les cas d'abus extrêmes. Avec leur attention tournée sur la « guerre contre le terrorisme », les gouvernements ont en effet compromis leur vigilance à l'égard des

<sup>7</sup> Alan B. Krueger et Jitka Malecková, « Seeking the Root Causes of Terrorism », *Chronicle of Higher Education*, 7 juin 2003, citation tirée de la page Web suivante (27 octobre 2003) : [http://www.buzzmachine.com/archives/2003\\_06.html#003949](http://www.buzzmachine.com/archives/2003_06.html#003949).

violations des droits de la personne. La déclaration du CAD pourrait, dans la mesure où elle préconise une amélioration des lois de sécurité et des moyens militaires et policiers, miner l'action déjà ébranlée des donateurs qui s'efforcent d'adopter, dans la coopération pour le développement, une approche exhaustive quant au respect des droits de la personne.

❖ **Les gens pauvres, marginalisés, mécontents sont perçus comme une menace à la vie et au bien-être des peuples du Nord : ou comment compromettre les partenariats**

La déclaration du CAD formule des présomptions qui déforment en profondeur les réalités et les causes du terrorisme aux quels font face les États-Unis et d'autres pays occidentaux. Elle perçoit les mobiles de la coopération pour le développement sous l'angle du terrorisme – les pauvres, les marginaux et les dissidents constituent une menace pour la vie et la liberté des populations du Nord.

- ◆ La déclaration suggère, en contradiction apparente avec les sources qu'elle cite, que les gens qui vivent dans la pauvreté deviennent de plus en plus mécontents de leur situation et, désenchantés, sont susceptibles de soutenir le terrorisme. Les donateurs doivent donc, par le biais de campagnes de sensibilisation publique et de l'aide, travailler à **convaincre** ces gens qu'« ils peuvent induire des changements "de l'intérieur du système" puisqu'ils en font partie et que détruire le système ne peut être la seule solution » (page 13). À vrai dire, de l'avis de nombreux groupes de la société civile qui travaillent à la coopération pour le développement, c'est bien un changement fondamental « du système » qu'il faut pour réduire la pauvreté.
- ◆ De même, « la précarité des institutions politiques, des structures de gouvernement et de la société civile accroît la vulnérabilité de pays [fragile ou en faillite] face à la radicalisation, amoindrit sa capacité de contrer les activités illicites (camps d'entraînement, par exemple) et en fait un environnement propice pour recruter des terroristes ou leur rallier des sympathies » (page 17). S'il est vrai que, dans les États en faillite, des problèmes profonds ont des incidences sur les pauvres, parmi lesquels, et non des moindres, deux décennies de programmes d'ajustement structurel imposés par les donateurs, il y a peu de preuves que de tels États servent de base à la promotion du terrorisme.
- ◆ Par ailleurs, la déclaration encourage les donateurs à travailler dans leur pays avec les diasporas, parce qu'elles peuvent recourir « à la violence, y compris à des actes de terrorisme » (page 9). Cette caractérisation infondée des diasporas, une fois de plus, ne peut que contribuer à alimenter la xénophobie et à favoriser de graves violations des droits de la personne à l'égard des communautés d'immigrants et de réfugiés des pays du Nord, y compris du Canada.

De telles présomptions vont à l'encontre de l'approche à la coopération pour le développement axée sur la promotion des droits des populations pauvres et vulnérables. Les pratiques courantes en matière d'antiterrorisme que préconisent les gouvernements du Nord qu'appliquent nombreux États du Sud qui dans leur propre intérêt, font l'amalgame entre terrorisme et conflits, sont en contradiction avec l'intention déclarée des ministres du CAD de « veiller à ce que les stratégies visant à lutter contre la mauvaise gestion des affaires publiques, à prévenir les conflits et à combattre le terrorisme soient cohérentes, coordonnées, et compatibles avec les normes prescrites en matière de droits de l'homme » (page 13).

#### ❖ **Stratégies et approches inappropriées des donateurs**

Les moyens par lesquels les ministres du CAD proposent de contribuer à la prévention du terrorisme s'inspirent dans une grande mesure des stratégies énoncées dans le document *Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action?* En récupérant ces stratégies pour servir leurs présomptions (infondées) quant au rôle des populations pauvres et des diasporas dans le terrorisme, non seulement les ministres ne réussiront pas à contrer effectivement le terrorisme, mais ils pourraient aussi miner la crédibilité des donateurs dans leur lutte contre les problèmes réels bien complexes que posent la prévention de formes prolongées de conflits violents et l'instauration d'un climat de paix.

Voici quelques exemples des moyens que préconise la déclaration :

- ◆ Que les donateurs parrainent des actions de sensibilisation ou instaurent un dialogue avec les pouvoirs publics, le monde des affaires, les groupes de la société civile et les collectivités locales pour les convaincre « des terribles conséquences, aux plans humain, économique et politique, de tout acte de terrorisme » (page 14), comme si ces acteurs n'étaient pas au courant ou faisaient abstraction de tels coûts!
- ◆ Qu'ils soutiennent « les groupes cherchant à promouvoir des changements politiques pacifiques afin de limiter l'audience et la puissance des organisations terroristes. Cela est particulièrement important au niveau des communautés » (page 14). Ne présume-t-on pas ici que, si cela ne se fait pas, de tels groupes embrasseront le terrorisme?
- ◆ Qu'ils fassent « naître des forces positives dans les médias en favorisant la formation des journalistes... ce qui aiderait à contrer les tentatives de terroristes pour utiliser les systèmes d'information comme armes de propagande » (page 14). Toute ligne directrice sur les médias doit se soucier de promouvoir leur capacité à traiter des questions touchant les droits des populations pauvres et vulnérables. La capacité des médias à cet égard est, dans de nombreux pays en développement, déjà très restreinte du fait d'une surveillance qu'exerce depuis longtemps le gouvernement et des lois antiterroristes introduites récemment.

- ◆ Qu'ils œuvrent avec les jeunes fragiles et marginalisés. « Se sentir humilié ne conduit certes pas directement à recourir au terrorisme mais cela peut susciter le désir de s'intégrer à un système ou à un groupe "qui demande justice et réparation" et rendre les intéressés plus susceptibles de succomber à l'attrait du terrorisme » (page 15). La présomption selon laquelle, en « demandant justice », les jeunes marginalisés seront susceptibles d'embrasser le terrorisme est un raisonnement qui va à l'encontre de la nécessité urgente de trouver des stratégies visant à créer des conditions de vie et de travail plus justes pour les jeunes vulnérables et démunis.
- ◆ Qu'ils travaillent avec les gouvernements partenaires sur « le contenu et la finalité des programmes [éducatifs] ». « Lorsque l'éducation se généralise plus vite que n'augmente le nombre d'emplois, cela peut parfois avoir des effets déstabilisateurs et accroître les risques de troubles sociaux. Il peut en résulter une prise de conscience plus aiguë des inégalités et des disparités, d'où une exacerbation des frustrations.... Lorsque des jeunes instruits sont assujettis à un régime politique restrictif, ils peuvent prendre pour cible des "coupables" étrangers et non les responsables locaux ou nationaux pour manifester leur opposition » (pages 15 et 16). Étant donné le rôle profond que jouent les donateurs dans les pays les plus pauvres, ne se pourrait-il pas que les « étrangers » aient une part de responsabilité à cet égard?

❖ **Révision des critères d'admissibilité à l'aide publique au développement (APD) en vue d'inclure la prévention du terrorisme**

Le CAD conclut dans sa déclaration que le pôle Développement devrait « opérer un suivi des activités et des apports financiers des donateurs à l'appui de la prévention du terrorisme, rassembler des données d'expérience... » (page 22). Étant donné que les pays développés portent davantage leur attention sur les conflits dans une optique de prévention du terrorisme, il serait essentiel que les donateurs dévoilent toutes leurs activités en matière de sécurité, de lutte contre le terrorisme et de développement, indépendamment de leurs rapports avec la communauté de la coopération pour le développement et l'APD.

La déclaration semble fournir un argument en vue de détourner l'aide des pays qui se consacrent à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement au profit de pays engagés directement dans la « guerre contre le terrorisme ». Plusieurs organismes donateurs se sentent fortement poussés à affecter des ressources considérables à l'Afghanistan et à l'Iraq, pendant que le Danemark, par exemple, réduit son aide aux pays les moins développés pour la rediriger vers ses priorités au Moyen Orient.

Le CAD conclut aussi que l'on devrait « ... revoir les critères d'éligibilité à l'APD » (page 22). Cette proposition est particulièrement inquiétante. La modification de l'admissibilité dans le cadre de cette déclaration compromettra grandement l'intégrité de l'APD en tant que ressource réservée à l'élimination de la pauvreté. Un grand nombre de mesures légitimes (diplomatiques, militaires, échanges techniques) adoptées par les gouvernements du Nord en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix relèvent non plus des obligations de l'État

mais du droit international en matière des droits de la personne. Certaines de ces mesures peuvent être directement liées à la réduction de la pauvreté et sont déjà comprises dans l'APD. Cependant, inclure dans l'APD des soutiens financiers à l'égard d'un plus grand éventail d'activités de prévention du terrorisme ne fera que compromettre la notion publique de l'aide et sa finalité, car une telle mesure détournera en fait les rares ressources de l'APD de leur objectif premier : l'élimination de la pauvreté. Nous tenons à signaler que beaucoup des mesures actuelles (renforcement des services policiers, militaires et de sécurité) en vue de la prévention du terrorisme, que certains gouvernements lient à la « guerre contre le terrorisme », ne sont absolument pas des stratégies efficaces pour la prévention des conflits.

L'intégrité de la notion d'aide au développement est déjà fort compromise. Par exemple, de plus en plus de donateurs prévoient dans leur APD un soutien financier pour la première année, de séjour des réfugiés en provenance du Sud. Cette mesure est permise par les règles du CAD. L'aide accordée à cet égard représente 1,3 milliard de dollars US du fonds APD total de 52 milliards de dollars US (2001). Au Canada, en 2001-2002, un montant de 197 millions de dollars CDN a été ajouté à l'APD canadienne (soit une augmentation de 7 p. 100). Il y a aussi des abus. L'Australie a réussi à inclure dans son soutien aux réfugiés dans le cadre de l'APD les coûts de l'internement récent sur une île du Pacifique des réfugiés de la mer cherchant asile en Australie!

Tous les donateurs représentés au CAD doivent protéger l'intégrité de l'APD en tant que ressource réservée à l'élimination de la pauvreté. Le Canada préside le groupe de travail du CAD chargé d'examiner le rôle de l'APD dans la prévention des conflits, y compris le terrorisme. Des coalitions d'organisations de développement au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines et dans d'autres pays ont fait cause commune pour présenter au CAD une déclaration conjointe remettant en question la déclaration de principes du comité et le détournement de l'aide. Ces mêmes organisations participent actuellement à un réseau informel sur la sécurité mondiale et le développement dont la coordination est assurée par l'organisme britannique BOND<sup>8</sup>. Ce réseau suivra de près les discussions du CAD ainsi que les mesures que prendront individuellement des donateurs en œuvrant pour la coopération au développement dans une optique de prévention du terrorisme.

Brian Tomlinson  
Équipe Orientation politique, CCCI  
Octobre 2003

---

<sup>8</sup> La déclaration conjointe de la coalition de même que d'autres ouvrages de référence sur la sécurité mondiale et le développement sont affichés sur le site Web de BOND, [www.bond.org.uk](http://www.bond.org.uk).